

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 08/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le



ID : 001-210103479-20220905-2022074-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-074

Séance du 05 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 19
Date de la Convocation	: 26/07/2022
Convocation affichée et diffusée le	: 26/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

POUVOIRS

M. HENRY Christophe a donné pouvoir à Frédéric VALLOS

Mme HENRY Marie-Claude a donné pouvoir à Corinne MARTIN GAJAC

M. Baptiste COLLET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Demande DETR pour construction d'un centre technique municipal

Compte tenu des travaux prévus dans le périmètre d'étude du centre bourg, la démolition du centre technique municipal est indispensable. Il convient de prévoir la création d'un nouveau local adapté à nos besoins.

La commune dispose d'un terrain au stade Jean Rey qui pourrait être utilisé pour le CTM et les jardins partagés.

Cout de l'opération 300 000 € HT

Maitrise d'œuvre 4 800 € HT

Cout prévisionnel du bâtiment : 304 800 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

	<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	152 400 €	50,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional			0,00%
	Conseil départemental	Département	91 440€	30,00%

	Autres (à préciser)			
	Total subventions publiques*		243 840 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	60 960 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		60 960€	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	304 800€	100,00%

Envoyé en préfecture le 08/09/2022
 Reçu en préfecture le 08/09/2022
 Affiché le 08/09/2022
 ID : 001-210103479-20220905-2022074-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération visée ci-dessus et ses modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré
 le 05 septembre 2022

Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Frédéric VALLOS



le secrétaire de séance
 Baptiste COLLET

